

Les bons gestes

La prévention des incendies domestiques

1



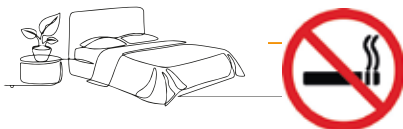
La présence d'un détecteur de fumée

Pensez à le tester tous les mois et à le dépoussiérer régulièrement

Dans un logement, il permet de sauver des vies en cas d'incendie.

Si le feu se déclare pendant votre sommeil, le détecteur vous réveillera.

2



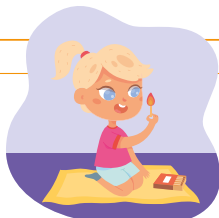
Dans la chambre, éteindre complètement les cigarettes et éviter de fumer au lit.

3

Dans la cuisine, attention à l'huile sur le feu, au grille-pain...
Ne laissez pas casseroles, poêles sur le feu sans surveillance.



4



Tenir briquet et allumettes hors de portée des enfants.

5

Ne pas encombrer les parties communes pour faciliter l'évacuation et éviter que les encombrants deviennent des combustibles.

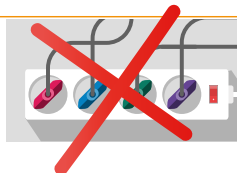


6

Attention aux bougies et batons d'encens : Garder une distance de sécurité par rapport à tous combustibles (des rideaux, une tapisserie...)



7



Brancher un seul appareil par prise électrique

8

Pensez à **débrancher vos fers à repasser** ou à lisser



ASTUCES

Risques incendie que faire et comment les éviter ?

ON VOUS DIT TOUT !



LE SAVIEZ-VOUS ?

En France 1 incendie domestique a lieu toutes les 2 min. Si je suis concerné, pas toujours évident d'avoir les bons réflexes.



A chaque situation la bonne réaction



Si l'incendie se déclare chez vous et que vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement :

Évacuez les lieux,

- Fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre logement, cela retardera la propagation du feu et des fumées,
- Sortez par l'issue la plus proche et appelez les pompiers

Si l'incendie se déclare à l'étage du dessous ou sur votre palier :

Restez chez vous, les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers

- Fermez la porte de votre logement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide,
- Manifestez-vous à la fenêtre, pour que les sapeurs-pompiers puissent vous voir en arrivant sur les lieux,
- **Ne cherchez pas à évacuer à tout prix : évitez les fumées.**

Si l'incendie est au-dessus :

Sortez par l'issue la plus proche

si vous pouvez évacuer en toute sécurité.



En cas de fumée, **mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous**, l'air frais se trouve près du sol.



feu d'huile (friteuse ou poêle)

Mettez un torchon humide sur les flammes. Ne surtout pas utiliser d'eau

Ne prenez pas l'ascenseur



Dans l'escalier **ne touchez pas aux rebordes, elles peuvent être brûlantes**

L'ASSURANCE C'EST OBLIGATOIRE, NE L'OUBLIEZ PAS !

La loi oblige les locataires à s'assurer contre les risques locatifs et à maintenir cette assurance **tout le temps de la vie du bail** (article 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989).



Je ne suis pas assuré et ma friteuse a pris feu dans mon appartement, qui va régler les dégâts ?

En cas de non-assurance, c'est vous qui devrez supporter les frais de remise en état. Les dommages peuvent parfois s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

